

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 12 novembre 2007 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : une pétition a été déposée concernant les activités du soir pour les enfants, dans le cadre du GIAP, de 16h à 18h.
- **Cette pétition est renvoyée à la commission Ecole, sports et loisirs.**
- Mme le Maire : réponses aux questions posées par M. VOUTAT lors du dernier plénum concernant la **couverture d'assurance des sapeurs-pompiers** : ces derniers sont assurés en vertu de la loi pour toutes les activités qu'ils déploient en uniforme en tant que sapeurs-pompiers (exercices, interventions ou sur demande de la commune). La Caisse de secours intervient à titre subsidiaire, différemment s'ils sont employés ou indépendants. Les employés ont une assurance-accidents professionnelle et non-professionnelle obligatoire

(LAA), qui les couvre dans le cadre de leurs activités de sapeurs et couvre également la perte de gain. Les indépendants (y compris chômeurs en fin de droit, étudiants, mères au foyer, etc.) n'ont pas d'obligation de cotiser à la LAA, mais ils peuvent le faire et, dans ce cas, la Compagnie d'assurance à laquelle ils sont affiliés intervient à titre primaire, la Caisse de secours n'intervenant qu'à titre subsidiaire. Le but de la Caisse de secours est de réduire les répercussions de situations de détresse financière découlant du service de sapeurs-pompiers, qui peuvent provenir soit des conséquences économiques de la perte de gain, soit des frais subséquents dus à une invalidité ou à un décès ou à des dommages matériels. Les sapeurs sont donc couverts dans toutes leurs activités, sauf s'ils interviennent à titre privé, auquel cas la Caisse de secours n'interviendra pas, même à titre subsidiaire. Dès le 1er janvier 2008, une lacune va être comblée : les indépendants pourront être indemnisés pour perte de gain en cas d'accidents survenus dans le cadre de leurs activités de sapeurs-pompiers volontaires. La commune a en outre pris une couverture supplémentaire pour les accidents survenant sur le trajet pour se rendre ou revenir d'un lieu d'exercice ou d'intervention. Tout cela ressort des articles 1 et 17 de la loi sur la prévention des sinistres et des articles 8 et 18 du règlement sur les caisses de secours des sapeurs-pompiers.

- M. VOUTAT : selon la Nationale Suisse, à laquelle je suis affilié en tant que salarié, un article de la loi exclut toutes les activités à risque, dont font partie les activités des sapeurs-pompiers, à moins que la personne ait conclu une couverture d'assurance spécifique qui incluait ce risque.
- Mme le Maire : si l'assurance principale n'intervenait pas, la Caisse de secours interviendrait puisqu'elle intervient à titre subsidiaire, avec une réserve : cette dernière ne couvre pas les soins de longue durée.
- M. le président : je vous invite à étudier ces questions au sein de la commission concernée.
- Mme le Maire :
 - Dès le mois de décembre 2007, le **CASS de Vérenaz** sera fermé par insuffisance d'activité et les habitants de Vandœuvres devront s'adresser au CASS des Eaux-Vives.
 - Dans le cadre de la pré-étude relative à la place du village et à de futurs aménagements publics, nous avons dû explorer des voies connexes et avons donc donné peu à peu des mandats supplémentaires aux bureaux d'architectes. Les frais d'honoraires, de géologues, etc. atteignent aujourd'hui Fr. 88'000.- et un important **dépassement par rapport au budget 2007** vous sera donc soumis lors de l'examen des comptes, au printemps prochain.
 - Les **fouilles archéologiques** sur la place du village durent et s'étendent. Les archéologues ont découvert un bassin, coupé en deux par un mur. Il faudra abattre ce mur pour voir jusqu'où va ce bassin. S'il est entier, il constituera une pièce exceptionnelle. Nous nous voyions mal refuser d'accéder à cette demande. Le Service d'archéologie a les ressources financières et humaines nécessaires pour aller de l'avant dans ce travail.
 - Je vous transmets les nombreuses félicitations que j'ai reçues pour le dernier numéro de la *Coquille* et pour la bonne communication de la commune en général (tous-ménages, etc.)

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2008

- M. le président demande quels conseillers acceptent de remplacer les personnes qui se sont chargées des votations durant l'année 2007.

Décision :

- Pour les opérations électorales 2008, programmées aux dates suivantes, 24 février, 20 avril, 1^{er} juin, 28 septembre, 19 octobre et 30 novembre, la répartition des responsabilités a été acceptée comme suit :

Président	M. Bernard GRUSON
Suppléant	M. Lorin VOUTAT
Vice-président	M. Hervé DESPLAND
Suppléant	M. Eric PRADERVAND

- Les conseillers municipaux susmentionnés sont vivement remerciés.

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Culture et manifestations

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 1^{er} octobre 2007.

- Ce fut une très longue séance, car la commission a auditionné les personnes à l'origine des quatre projets susceptibles d'être retenus pour le spectacle en plein air 2008. Les auditions ont porté sur les aspects artistiques et financiers de ces projets, sachant que les budgets n'étaient, à ce stade, qu'estimatifs.
- 1) M. Yves MAHIEU, pour *L'Histoire du soldat*, de Ramuz, qui mélange la musique (Stravinsky) et le théâtre. Budget : environ Fr. 120'000.-.
- 2) Mme Monica BRUNNER et M. Richard VACHOUX, pour *L'Orestie*, d'Eschyle, dans une traduction de Claudel, qui serait joué à la Fondation Hardt. Il s'agirait donc de théâtre classique et l'on reviendrait aux origines des spectacles de Vandœuvres, vu que *Phèdre* avait été joué dans la cour de la Fondation Hardt. La question était de savoir si le spectacle serait accessible à tout un chacun et une remarque a été formulée quant au fait que le spectacle ne se déroulerait pas dans le parc de la mairie, comme les précédents. Budget : environ Fr. 120'000.-.
- 3) Mme Claire HAUGREL, pour *Les Nuits de Vandœuvres*, un spectacle musical qui verrait se rencontrer dans le parc des musiciens chevronnés et de plus jeunes talents. Budget important de près de 200'000.-, y compris l'acquisition d'une coquille acoustique, obligatoire en plein air. Parmi les problèmes soulevés : il y a d'autres spectacles de ce type en ville et dans la région, cela paraît une gageure de jouer de la musique classique dans un parc et le fait que le nombre de représentations serait limité car les musiciens chevronnés coûtent cher.
- 4) Mme Anne VAUCHER et M. Alain CARRÉ, du Théâtre du Crève-Cœur, pour *Dom Juan*, de Molière, dans une version musicale dansée et théâtrale. C'est le seul projet itinérant, comme le premier spectacle dans le parc. Il s'adresse au plus grand nombre (parents, enfants) et comprend une composante didactique, avec une école de cirque qui

pourrait être proposée aux enfants de l'école, lesquels pourraient s'immerger dans la création théâtrale, vu qu'il est prévu de les inviter. C'est le spectacle qui occuperait le plus le parc. Budget : environ Fr. 120'000.-.

- C'est ce dernier spectacle qui a été retenu par la majorité de la commission (5 voix pour et une voix contre). Tous les projets étaient intéressants, mais il a fallu trancher. Nous sommes toutefois conscients qu'il faudra compter sur une enveloppe plus importante.
 - M. E. PRADERVAND : combien de représentations sont prévues ?
 - M. TERRIER : comme pour chaque spectacle, nous programmerons environ 20 représentations, mais devons sans doute en annuler quelques-unes en cas de pluie.
 - M. BENOIT : cette pièce est beaucoup jouée. Quelle est l'originalité de ce projet pour que la commission l'ait retenu ? J'aurais préféré une pièce moins connue.
 - M. TERRIER : c'est connu, mais c'est surtout accessible à tout le monde, ce qui n'est pas le cas des autres projets. C'est un spectacle total, avec de la musique, du théâtre, de la danse et le déplacement dans le parc. C'est ce qui en fait son originalité. Le metteur en scène a séduit la commission avec son projet.
 - M. FOËX : l'exécutif avait un penchant pour le texte d'Eschyle, car le texte est très fort et la traduction fantasmagorique. Quant à *Dom Juan*, nous comprenons que la décision n'a pas dû être facile à prendre.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le spectacle est programmé du 27 juin au 13 juillet 2008, avec une impasse le 29 juin, jour de la finale de l'Euro Foot, mais la soirée sera remplacée par une représentation l'après-midi. Le spectacle coûtera sans doute plus cher que le budget annoncé, mais nous ferons notre possible pour le respecter au maximum.
 - M. FOËX : le coût n'est pas très élevé pour un tel spectacle, donc nous pouvons nous permettre une petite augmentation.
 - M. TERRIER : nous avons les moyens à disposition pour réaliser un beau spectacle et c'est bien de mettre aussi de l'argent pour de la culture et pas seulement pour des canalisations et du bitume.
 - Mme VERMEIL : quels étaient les budgets des anciens spectacles ?
 - M. FOËX : environ Fr. 150'000.-, mais il nous est arrivé d'atteindre Fr. 200'000.-, voire même 250'000.-.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 8 octobre 2007.

- Lors de la précédente réunion de la commission, la **subvention de Fr. 5'000.-** en faveur de **l'Association JATUR** avait été suspendue en attendant un complément d'informations. Ces éclaircissements ayant été obtenus, la commission confirme le versement de **Fr. 5'000.-** pour la **construction d'une porcherie dans le village de Gbevoa au Bénin.**
- Trois demandes de subventions sont parvenues au domicile de chaque membre de la commission. Ceux-ci ont donc pu étudier ces dossiers par avance, à savoir :

1. Fondation d'aide aux enfants FOYER BAMBI en Colombie

- Ce dossier entrant exactement dans les critères de la commission, il a fait l'unanimité auprès de celle-ci. Il s'agit d'une petite organisation ayant un projet précis et ciblé. La

commission a donc attribué la somme demandée, soit **Fr. 3'080.-** pour héberger dans un **FOYER BAMBI** 25 enfants souffrant de graves carences, qu'elles soient physiques, motrices ou mentales.

2. Association suisse des AMIS DE SŒUR EMMANUELLE en Haïti et au Soudan.

- La commission a attribué une somme de **Fr. 3'000.-** à cette association, soit une diminution par rapport à l'année précédente, ceci par souci d'équité avec les associations qui poursuivent un but semblable.

3. La demande de subvention de l'association MADRE TIERRA a été longuement débattue.

- La commission de l'ancienne législature avait attribué la somme de **Fr. 5'000.-** pour la construction d'un petit dispensaire avec médecin dans la région du Chiapas au Mexique.
- L'association **MADRE TIERRA** n'a pas construit ce dispensaire et a utilisé l'argent à d'autres fins humanitaires jugées de première nécessité.
- La commission a donc décidé, cette année, de réduire sa **subvention à Fr. 3'000.-**. Il est bien entendu que la commission n'a pas pour but de sanctionner qui que ce soit, mais de répartir au mieux et selon ses critères d'attribution les subventions à des projets humanitaires précis, ciblés et si possible tenus.
- La commission se sent un petit peu à l'étroit dans son budget. Elle souhaite une **augmentation des lignes budgétaires "aide humanitaire" et "aide sociale"**. Elle proposera de les passer à **Fr. 120'000.-** chacune, dans le but de mieux couvrir les besoins sociaux et humanitaires toujours plus nombreux et accessoirement de rester dans le peloton de tête des communes genevoises les plus généreuses.
- Mme le Maire : concernant Krousar Thmey, il y a des divergences, dans le procès-verbal, sur le montant attribué à cette association : il est mentionné Fr. 2'000.- en haut de la page 7, Fr. 4'000.- au bas de la page 8 et plus rien en page 9.
- M. FOËX : la commune l'a subventionnée pendant longtemps, mais son budget est devenu très important, car elle fonctionne avec trois associations. La commission a donc décidé de rester partenaire par amitié, mais sans s'engager autant que par le passé. Le versement n'a pas encore été effectué pour cette année. Il sera de Fr. 2'000.-.
- Corriger le montant en ce sens dans le procès-verbal.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Ecole, sports et loisirs

(Rapporteur : M. TERRIER)

La commission s'est réunie le 16 octobre 2007.

- La séance a été suivie d'un repas convivial avec les enseignants.
- **Bilan des promotions 2007** : positif, la fête était réussie.
- **Préparation de l'Escalade 2007** : la fête se déroulera entièrement à l'extérieur, dans le préau de l'école, c'est une nouveauté. Cela change des autres années et a pour but de protéger l'école des déprédations qui sont souvent commises ce jour-là.
- **Fouilles archéologiques** : les enfants ont pu les visiter, cela s'est très bien passé.

- **Soirée sur les changements climatiques** : la commission en fera le bilan lors de sa prochaine séance.
- **Prise en charge des enfants par le GIAP en fin de journée** : la commission a pris note qu'une pétition allait être déposée en ce sens.
- Il n'a pas été donné suite à une **demande de prêt des terrains de tennis**. L'Association qui avait formulé la demande a trouvé une solution avec le Service des sports de la Ville de Genève.
- Pétition d'élèves de l'école pour une **rampe de skateboard** à Vandœuvres : la commission a soutenu la proposition et a demandé à l'exécutif d'étudier cette demande.
- Dans la foulée de cette pétition, M. MULLER a proposé qu'un **mur de grimpe** soit installé dans la salle de gymnastique. La commission reviendra vers vous avec des compléments d'informations à ce sujet.
- Mme VERMEIL : il avait été proposé d'offrir une excursion aux enfants pour qu'ils étudient l'environnement dans lequel ils vivent.
- M. TERRIER : faites-nous des propositions et la commission les étudiera. Il faut savoir que c'est le DIP qui aura le dernier mot.
- Mme VERMEIL : j'ai été approchée pour que la commune mette un local à disposition d'adolescents.
- Mme le Maire : s'agissant du mur de grimpe, j'ai quelques réticences car le projet de centre sportif intercommunal en prévoit un. Si nous en réalisons, nous couperons court au projet des neuf communes concernées. En outre, il y a une importante question de responsabilité en cas d'accident à vérifier.
- M. TERRIER : il faudra apparemment attendre 2012 ou 2015 pour que le centre sportif intercommunal voie le jour, et un mur de grimpe peut se monter et se démonter facilement.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Routes et mobilité

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie le 31 octobre 2007.

- Comme la loi nous l'oblige, il reste **trois séparatifs à réaliser** à Vandœuvres : celui de Tattes-Fontaine est à réaliser en priorité à cause des risques d'inondations (les collecteurs d'eaux usées se sont mis en charge au moment des intempéries du 2 août 2007). Budget : environ 2,6 mio de francs. Autres séparatifs à réaliser : chemin des Buclines, entre le Petit-Pont et la limite communale, budget d'environ Fr. 880'000.-. et haut du chemin de la Blonde, budget d'environ 1,7 mio (coûts élevés pour des raisons techniques).
- **Modération du trafic au chemin de la Seymaz** : reprise de l'étude du dossier. La commission a pris note que seule une économie relativement faible pouvait être réalisée si les seuils étaient laissés de côté.
- **La commission propose donc la réalisation de l'ensemble du projet, y compris les seuils.**
- **Zone 30 Cocuaz** : les plans n'ayant pas été mis à jour, le dossier sera repris lors d'une prochaine séance.
- **Divers :**
 - Augmentation du budget de la ligne 34 car la cadence est augmentée suite à l'ouverture du Cycle de la Seymaz et car la commune de Choulex a demandé une réduction de sa quote-part, prise en charge par Vandœuvres.

- Remarque de Mme le Maire sur l'importance du budget pour les routes, en raison des nombreux travaux à réaliser régulièrement (changements de couvercles de regards, interventions sur des collecteurs communaux qui se bouchent, etc.
- Questions sur blocs erratiques trouvés sous les routes lors des chantiers et sur les luminaires communaux.
- Mme le Maire : les inondations du mois d'août étaient aussi dues au fait qu'une vanne était restée ouverte dans une chambre sous le chemin de la Seymaz alors qu'elle aurait dû être fermée. Le SEVAC s'est interrogé à ce sujet, comme nous, et l'a refermée de manière définitive.
- M. MULLER : pourquoi n'y avait-il pas eu de contrôle ?
- Mme le Maire : le SEVAC fait des contrôles, mais cette vanne semble y avoir échappé.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Bâtiments, feu et sécurité

(Rapporteur : M. GRUSON)

La commission s'est réunie le 5 novembre 2007.

- Points d'information relatifs à **l'état des bâtiments locatifs** et à la **maison Bianchi**, pour laquelle les études se poursuivent et dont un voisin a fait recours contre l'autorisation de construire.
- La commission a préavisé favorablement la proposition de l'exécutif de **restructurer les bureaux de la mairie et d'en rénover la cuisine** pour un coût estimatif de Fr. 250'000.-.
- La commission attend les études de l'architecte pour l'assainissement et l'aménagement des sous-sols et des combles de l'ancienne école.
- La commission a visité la **conciergerie** voisine de la mairie en vue d'une nouvelle affectation. Elle est favorable à l'étude et au chiffrage de l'extension des archives au rez-de-chaussée de ce bâtiment pour un montant estimatif de Fr. 200'000.-.
- Dans la foulée, la commission a visité le **hangar** et a demandé une étude et un chiffrage pour y aménager un carnotzet au rez-de-chaussée, pour des raisons de convivialité (salle de réunion et coin bar) et une salle polyvalente au premier étage, qui pourrait être louée à des groupes, des familles ou des associations.
- Projet de **WC publics dans le parc de la mairie** pour un coût estimatif de Fr. 180'000.- : la commission s'y montrée favorable.
- Aménagement et extension du local d'archives dans la conciergerie, pour un coût estimatif de Fr. 200'000.- : préavis également favorable de la commission, qui propose d'étudier ultérieurement la construction d'un local technique pour le jardinier, de manière à libérer le hangar.
- La commission s'est ralliée à la proposition de faire l'expérience d'engager un ASM, pour honorer un engagement pris lors de la dernière législature. Il entrera en fonction le 1^{er} février 2008. Mme le Maire fournira son cahier des charges à la commission, pour préavis.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. le président)

La commission s'est réunie le 30 octobre 2007.

Présentation du budget 2008 pour Vandœuvres

- Voir le rapport de M. le président en annexe.

Analyse du budget de fonctionnement 2008

- **Page 4**
- Mme VERMEIL : **020.304 Maire et adjoint(e)s - Caisse de pensions et de prévoyance** : à quoi est due l'augmentation de 72 % ?
- Mme le Maire : l'exécutif a été soumis tardivement à la LPP, car ses rémunérations étaient auparavant en dessous du seuil à partir duquel c'est obligatoire. L'augmentation est due aux rattrapages de cotisation pour des raisons d'âge.
- M. VOUTAT : **050.352 ACG - cotisations SIACG** : est-il possible de connaître le détail des prestations du SIACG (Service informatique de l'ACG) ?
- Mme le Maire : ce service s'occupe de toute l'informatique des communes et, donc, de Vandœuvres : ordinateurs, réseau, dépannage, etc. Il fait preuve d'une grande efficacité. Je vous donnerai volontiers le détail de leurs prestations. La quasi-totalité des communes fait appel à ce Service pour son informatique.
- M. VOUTAT : je suis en contact avec une commune vaudoise qui a décidé de faire appel à une société privée pour son informatique, ce qui lui a permis de réaliser de grandes économies.
- M. FOËX : le SIACG nous permet d'être en relation avec les autres communes, c'est bien, mais il y a quelques contraintes, par exemple le fait que nous ne pouvons pas utiliser le Wi-Fi avec les ordinateurs portables de la commune.
- M. MULLER : M. VOUTAT a raison : si nous pouvons bénéficier des mêmes services pour un coût nettement moindre, cela vaut la peine d'étudier la question.
- M. de HALLER : il est trop tard de se la poser pour cette année. À étudier éventuellement l'année prochaine.
- M. le président : M. VOUTAT examinera cette question avec l'exécutif.
- **Page 5**
- Mme VERMEIL : **81.314 et 82.314 Mairie et centre communal – Travaux, entretien des immeubles par des tiers** : pourquoi les montants ont-ils diminué ?
- Mme le Maire : des travaux de peinture avaient été reportés de 2006 à 2007. Étant réalisés, il n'y a plus besoin de les inscrire au budget.
- **Page 7**
- Mme VERMEIL : **110.301 Police municipale – Traitement du personnel** : à quoi est due la diminution de 66 % ?
- Mme le Maire : les dépenses liées au futur ASM sont passées en intercommunalité, donc sous 110.352.
- **Page 8**
- M. VOUTAT : **140.352 Dédommagement aux communes genevoises (frais SIS)** : je trouve ce montant élevé. À titre d'exemple, lors de l'incendie d'un chalet au chemin de Bessinge, un gros camion de pompiers a été envoyé depuis l'aéroport. Il était trop grand et n'a donc servi à rien. Cela est-il facturé et pourquoi le montant est-il élevé ?
- M. Th. PRADERVAND : c'est un forfait au prorata du nombre d'habitants, mais il est étonnant que les subventions continuent d'augmenter alors que la réforme Sapeurs-pompiers XXI devait les faire baisser.
- M. TERRIER : les subventions devraient être supprimées si les interventions des pompiers nous sont facturées.

- Mme le Maire : lors des discussions sur la réforme, ce sujet avait été débattu et, lors d'échanges plus récents avec les communes, il a été relevé que cette réforme a peut-être empêché une augmentation plus forte, mais qu'elle n'a engendré aucune économie. Un report de charges est en outre englobé dans cette ligne budgétaire pour 2008, concernant la subvention cantonale à la Ville qui a été supprimée et a dû être répartie entre toutes les communes.
- M. VOUTAT : **140.313 Incendie et secours – Achats de fournitures et marchandises** : on voit que Fr. 8'000.- sont prévus pour l'achat de carburant pour les véhicules des pompiers. Selon une directive du début de l'année, chaque sapeur devait effectuer cinq heures de conduite. J'ai essayé en vain de savoir de qui émanait cette directive. Le SIS, à Bernex, m'a dit que c'était confidentiel. Cela représente, pour notre commune, environ 150 heures de conduite. C'est beaucoup d'essence gaspillée.
- Mme le Maire : je vais essayer d'obtenir cette information.
- M. le président : à traiter en commission Feu et sécurité.
- Mme VERMEIL : **140.363 Incendie et secours – Subvention accordée à la Compagnie des sapeurs-pompiers** : à quoi est due la forte augmentation de ce poste ?
- Mme le Maire : à un autre transfert de charges, qui concerne la Caisse de retraite des sapeurs-pompiers. Le calcul a été fait en fonction du nombre de sapeurs-pompiers actifs dans les communes. Pour certaines petites communes, la répartition du montant de 3 millions représentait une charge très lourde, qui les aurait obligées à augmenter leur centime de deux à trois unités. L'ACG va proposer, dans sa séance du 28 novembre, de faire intervenir le fonds d'équipement communal avec une clef de répartition entre communes différente.
- **Page 10**
- M. GRUSON : pour information, les tarifs des SIG vont augmenter de 2,5 % l'année prochaine.
- Mme VERMEIL : y a-t-il un concierge par bâtiment scolaire ?
- Mme le Maire : oui, voir le détail des taux d'activité dans les notes de bas de page, rubriques 210.301 et 211.301.
- **Page 12**
- Mme VERMEIL : **340.365 Sports - subventions institutions privées** : la commune subventionne des institutions sportives privées ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, nous soutenons les manèges de Vandœuvres, des clubs sportifs du canton en fonction du nombre d'enfants de Vandœuvres qui y sont inscrits, des manifestations sportives (entraînement course de l'Escalade, sant«e»scalade, etc.) et d'autres clubs qui sollicitent des subventions supplémentaires (la voile à Hermance, l'UGS pour le foot, des clubs de judo, d'aïkido, etc.)
- Mme le Maire : nous ne subventionnons pas les manèges eux-mêmes mais les prix qu'ils offrent lors de concours.
- M. VOUTAT : **340.365 (sports) et 350.365 (autres loisirs)** : pourquoi deux lignes distinctes ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la deuxième concerne des demandes qui nous sont adressées par l'école, pour des camps ou des loisirs de l'école.
- **Page 13**
- M. E. PRADERVAND : **Aide sociale 580.364 et 580.365** : si l'on compare le total de ces deux lignes dans le budget 2007 et le budget 2008, on constate une nette augmentation.
- M. FOËX : il s'agit d'une proposition de l'exécutif. Nous avons créé deux nouvelles lignes, relatives à des subventions obligatoires, pour ne pas grever le budget prévu pour l'aide à des institutions d'aide sociale, sachant que ces deux lignes vont augmenter. Nous

avons ainsi les coudées franches pour les subventions aux associations, pour lesquelles nous avons conservé le même montant. Les commissions Aide sociale et Financière ont accepté une augmentation de l'aide humanitaire à l'étranger, avec un montant fixe, selon la proposition de M. BENOIT, pour éviter que cela soit rediscuté tous les quatre ans.

- **Page 14**

- Mme VERMEIL : **620.314 Routes communales - Travaux, entretien d'immeubles par des tiers** : l'entretien des routes est augmenté de Fr. 150'000.- ?

- Mme le Maire : oui, un planning de réfection des chemins communaux est prévu. Il y a en outre régulièrement des regards à changer, des petites interventions à faire dans le revêtement, et la signalisation verticale est aux frais des communes depuis peu.

- M. VOUTAT : **620.319 Routes communales - Frais divers** : l'adhésion à l'Association romande des chefs de voirie coûte Fr. 1'000.- par année ?

- Mme le Maire : oui, il s'agit de la cotisation à ce club.

- **Page 16**

- Mme VERMEIL : **780.351 Autres tâches de protection de l'environnement - Dédommagement au canton** : il est question de taille de haies dans la note de bas de page, cela veut-il dire que c'est le canton qui taille les haies ?

- M. FOËX : non, la ligne budgétaire doit être libellée ainsi selon le plan comptable, mais c'est la participation de la commune à l'entretien des chênes.

- M. DESPLAND : **780.365 Subvention cotisation associations protection de l'environnement** : qu'en est-il de l'augmentation de cette ligne ?

- M. FOËX : nous recevons des demandes de plus en plus nombreuses, comme par exemple de Pro Natura. Nous avons augmenté la ligne de Fr. 6'000 à Fr. 15'000.- car elle inclut aussi les subventions aux associations de sauvegarde du patrimoine.

- **Page 17**

- M. VOUTAT : **900.409 Impôts – Produit de la taxe professionnelle communale** : en quoi consiste cette taxe ?

- M. de HALLER : c'est un impôt prélevé par les communes qui tient compte du nombre d'employés des entreprises.

- M. le président : c'est en effet choquant que plus on engage des employés, plus on paie. Nous proposons à ce jour un dégrèvement, mais nous allons vous proposer ce soir de la supprimer.

- Mme le Maire : nous ne pouvons pas la supprimer mais la dégrever à 100%.

- M. E. PRADERVAND : **900.351 Impôts – Dédommagement au canton, provision sur frais de perception des impôts** : ces frais de perception ont encore augmenté, alors que le canton nous doit de grosses sommes d'impôts. Ne pourrions-nous demander au canton de retenir ces montants sur ceux qu'ils nous doivent ?

- Mme le Maire : notre commune est privilégiée et la péréquation nous menace. Ces frais sont lourds, mais c'est aussi parce que nous percevons plus d'impôts.

- Mme VERMEIL : qu'en est-il des débiteurs fiscaux ?

- M. le président : l'Etat nous doit de l'argent. Cette dette augmente et nous ne percevons pas d'intérêts dessus. La somme fluctue, sans que nous en ayons le contrôle, et nous ne savons pas ce qui la compose. Nous avons l'intention de prendre rendez-vous avec l'administration fiscale, mais nous n'avons pas reçu un accueil très chaleureux de sa part. Comme nous ne sommes pas sûrs de toucher cet argent, nous provisionnons à 80 %. Je vous propose d'aborder cette question plus en détail au moment des comptes.

- Mme le Maire : des modifications peuvent intervenir pendant trois ans sur les comptes que vous votez.

- Mme VERMEIL : **900.441** : qu'en est-il de la suppression de l'impôt sur les bénéfices immobiliers ?
- Mme le Maire : c'est un report de charges.

Tableaux des amortissements (vert)

- M. le président : vous voyez sur ce tableau les investissements réalisés par la commune les années passées.

Tableau des investissements (saumon)

- Mme le Maire : ce tableau comprend les engagements en cours et ceux à prévoir. Ce sont des projets, des intentions d'investissement. Il ne s'agit donc pas de chiffres définitifs.
- M. TERRIER : nous devrions prévoir des investissements pour embellir notre commune et pas seulement pour du béton. J'ai vu des communes très fleuries en Valais.
- M. de HALLER : nous avons cette pression d'avoir des réserves et des projets pas très attrayants à réaliser.
- M. TERRIER : je ne les mets pas en doute, mais je constate que sur l'ensemble des investissements prévus, ce n'est quasiment que de la route ou du bitume. Nous aimerions du paysage. Qu'en est-il du remplacement du marronnier ?
- Mme le Maire : l'aménagement de la place est en discussion en commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a des bacs à fleurs partout dans la commune.
- M. le président : nous prenons acte des remarques de M. TERRIER. Il pourra les soumettre en commission.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

a) Budget de fonctionnement 2008 et taux du centime additionnel

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2008 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2008 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 30 octobre 2007,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 8'024'339.-- aux charges et de Frs 8'443'868.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs 419'529.--

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2008 s'élève à 31 centimes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E , dans sa séance du 12 novembre 2007, à l'unanimité, soit

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

- d'approuver le budget de fonctionnement 2008 pour un montant de Frs.8'024'339,-- aux charges et de Frs.8'443'868,-- aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à Frs. 419'529.--
- de fixer le taux de centimes additionnels pour 2008 à 31 centimes.

b) Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le préavis de la Commission Administrative, financière et juridique du 30 octobre 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D E C I D E , dans sa séance du 12 novembre 2007, à l'unanimité, soit

par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2008 à 100 %

c) Indemnités aux maire et adjoints

DÉLIBÉRATION

INDEMNITÉS AUX MAIRE ET ADJOINTS

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le budget administratif pour l'année 2008 qui comprend le budget de fonctionnement,

vu le préavis de la Commission administrative, financière et juridique du 30 octobre 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 12 novembre 2007, à l'unanimité, soit

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à Frs 143'575.-- .

De porter ce montant sur la rubrique budgétaire suivante :

020.300 Indemnités aux maire et adjoints.

d) Subvention à la Fondation Hardt

- M. BENOIT : pourquoi porter cette subvention à l'actif du bilan de la commune, cette maison étant privée ?
- M. le président : nous n'avons pas de marge de manœuvre sur la façon de porter cela dans la comptabilité.
- M. FOËX : la remarque est juste. Il faudrait le mettre dans le budget de fonctionnement.
- M. le président : vous n'avez pas de pouvoir décisionnel sur la comptabilisation de cette dépense.
- M. TERRIER : en effet, comment peut-on amortir une subvention ?
- M. le président : nous pouvons nous prononcer sur l'objet et sur le montant et attirer l'attention de Mme SCHENK pour voir s'il y a lieu d'ajuster le libellé de la délibération.
- M. VOUTAT : quelle est la motivation de ce don ?
- Mme le Maire : la Fondation était en voie de disparition et grâce à l'arrivée d'un nouveau président, elle a refait surface et pu restaurer le bâtiment principal. Elle tourne à nouveau bien, la bibliothèque est en bon état et ils se sont donc attaqués à la deuxième partie du patrimoine de la Fondation. Ils ont besoin de 2 mio de francs et en ont déjà 1,5 mio. Nous proposons donc de contribuer à ce projet. L'orangerie pourrait être mise à disposition de la commune pour certaines réunions.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : ils nous avaient demandé beaucoup plus au début. Nous leur avons suggéré d'entamer des démarches en vue de trouver un financement, ce qu'ils ont très bien fait. Ils sont donc revenus vers nous et nous estimons que nous pouvons les aider.
- M. VOUTAT : si l'on compare avec la Fondation GENILEM, qui aide à la création de nombreux emplois et à qui nous ne versons que Fr. 10'000.-, le montant est élevé, compte tenu du fait que nous soutenons déjà la Fondation à raison de Fr. 20'000.- par année.
- Mme le Maire : GENILEM n'est pas basée sur la commune et nous leur versons cette subvention depuis 10 ans, ce qui équivaut à un montant de Fr. 100'000.-.
- M. de HALLER : nous avons même proposé en commission que, selon les résultats annuels, nous pouvions doubler la subvention au moment des comptes.

DÉLIBÉRATION

SUBVENTION À LA FONDATION HARDT

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la demande adressée à la commune par la Fondation Hardt en vue de la restauration des serres et de l'orangerie situées sur la parcelle n° 1079, feuille 29, de la commune de Vandœuvres,

Vu la valeur patrimoniale des bâtiments concernés,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 30 octobre 2007,

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

D É C I D E , dans sa séance du 12 novembre 2007, à l'unanimité, soit

par 12 voix *pour* 0 voix *contre* 0 abstention,

D'accorder à la Fondation Hardt une subvention d'un montant de Frs 100.000.--.

Cette dépense devra être comptabilisée au compte des investissements sous la rubrique N° 30.565, puis être portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

La dépense est amortissable en 5 ans, la première fois en 2009. Les annuités d'amortissement figureront sous la rubrique N° 30.331.

Cette subvention est couverte par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

e) Surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau – Plans n° 45_01 et 45_02

- Mme le Maire : cet objet a été mis à l'enquête publique et le président du département du territoire nous a informés que le préavis communal devait se faire sous la forme d'une délibération du conseil municipal. Un article a paru à ce sujet dans la Tribune de Genève. Je vous en donne lecture, car il résume bien le dossier.
- M. FOËX : l'article n'est pas très précis. Il s'agit d'une refonte totale de la protection des rivières.
- M. le président : la commission de l'aménagement aurait dû se réunir à ce sujet.
- Mme le Maire : il n'y a eu aucune réaction des intéressés lors de l'enquête publique et le département n'avait pas expliqué aux communes la façon de procéder.
- M. TERRIER : ne pas faire de formalisme.
- M. FOËX : c'est un excellent projet.
- Mme VERMEIL : je ne pense pas qu'il y ait un changement de zone constructible. Il y a juste une augmentation de la surface constructible au bord du nant du Moulonais : on peut y construire à 10 m au lieu de 30 m. Ce n'est qu'une cartographie.
- M. GRUSON : même si nous sommes énervés par cette méthode de travail, dont l'exécutif n'est pas responsable, ne renonçons pas à voter ce projet, si l'exécutif l'a bien examiné.
- Mme le Maire : nous l'avons en effet bien étudié pour donner notre préavis, mais le département nous a informés ensuite qu'une délibération était nécessaire.

- M. TERRIER : est-ce que cela impose que les propriétaires laissent les promeneurs se promener le long des cours d'eau ?
- M. FOËX : non. Il n'y a qu'un rappel de la loi fédérale dans le dossier.
- **Vote :**
- **Qui est d'accord de se prononcer ce soir ? 8 voix**
- **Qui est favorable au renvoi de cet objet à la commission Aménagement du territoire ? 2 voix**
- **1 abstention.**

DÉLIBÉRATION

SURFACES INCONSTRUCTIBLES AU BORD DES COURS D'EAU PLANS N° 45_01 - 45_02

Vu le projet de cartes des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n° 45_01 et 45_02 (plans datés de mars 2007) et l'exposé des motifs établi par le département du territoire du 6 août 2007;

vu l'enquête publique n° 1591;

étant donné qu'aucune observation n'est parvenue au département du territoire ;

conformément à l'article 15 de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (L 2 05) et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E ,

par 7 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions

de préavis favorablement/défavorablement le projet de carte des surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau n° 45_01 – 45_02, établi le 6 août 2007 par le département du territoire.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Repas de l'Escalade : la décision sur le lieu est laissée à l'exécutif.
- Mme le Maire : il y a un montant de jetons de présence en votre faveur pour 2007. Voulez-vous recevoir le montant qui vous revient au prorata temporis, voulez-vous qu'il soit reporté sur 2008 pour une sortie plus importante ou voulez-vous organiser une petite sortie encore cette année ?
- Décision prise à l'unanimité : verser les jetons de présence au prorata temporis.

6. Propositions individuelles et questions

- M. de HALLER : j'ai lu dans la TG que les maires des communes d'Arve et Lac ont signé un document sur la circulation sur la rive gauche. Pourquoi Vandœuvres ne figure-t-elle pas sur la liste de signataires ?
- Mme le Maire : il ne s'agissait que des communes frontalières.
- M. Th. PRADERVAND : l'entrée de Crête est devenue une autoroute depuis que l'oreille a été rabotée au croisement des routes de Mon-Ideé et de Choulex.
- Mme le Maire : c'est une décision du canton.
- M. VOUTAT : il y a des cas de non-réponse au 117 pendant parfois 15 minutes. L'exécutif pourrait-il adresser une demande à la police pour demander des explications ?

7. Date de la prochaine séance

séance n° 4 : lundi 10 décembre 2007 à 20 h 15

8. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 23h43.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO

Présentation du budget 2008 pour Vandoeuvres

Monsieur le Président du Conseil Municipal,
Mme et Mrs les Conseillers Municipaux,

Le budget 2008 qui vous est présenté ce soir est le premier budget élaboré par le nouveau Conseil Municipal.

La commission Financière s'est par conséquent assurée :

- Qu'il reflète bien les engagements pris lors de la campagne et que les ressources liées à ces engagements soit clairement identifiées et quantifiées
- Que la commune dispose bien des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces objectifs et ces projets
- Que la charge financière qu'ils représentent pour nos contribuables, soit acceptable

Le budget qui vous est proposé prend totalement en compte ces différents éléments. Il a été soigneusement examiné par notre commission qui s'est réunie le mardi 30 octobre 2007 et j'en profite pour remercier les membres de la commission pour leur excellent travail tant sur le plan de l'analyse, de la perspicacité que de l'engagement dont ils ont fait preuve.

Au terme d'un débat animé, la commission a donné un préavis positif au budget que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir.

Mme et Mrs,

Avant de procéder à l'analyse détaillée de notre budget 2008, il convient de remercier notre comptable Mme Aline SCHENK pour sa collaboration, ainsi que notre exécutif pour son travail très approfondi dans la mise au point de ce budget.

Permettez-moi en préambule de rappeler brièvement les éléments clés sur lesquels ce budget 2008, qui peut être qualifié de prudent, a été élaboré.

Les charges ont été comptabilisées de façon à pouvoir assurer toutes les demandes des présidents de commissions, les projets prévus, les travaux de maintenance et bien sûr les frais opérationnels.

Comme chaque année, les revenus ont été évalués quant à eux avec un abattement important par rapport à l'évaluation faite par l'administration, car cela permet de limiter considérablement l'impact d'éventuelles mauvaises surprises que nous avons connues par le passé.

Au final, le budget 2008 pour notre commune, présente un excédent confortable de CHF 419'529.-

Charges

Pour aller un peu plus dans le détail, il faut mentionner au registre des charges (hors charge d'impôts) qu'elles ont toujours été très bien évaluées, et surtout qu'elles ont toujours été parfaitement sous contrôle, grâce à l'excellente gestion de notre exécutif.

Cette bonne gestion doit être d'autant plus saluée que, comme vous le savez, certaines charges échappent partiellement à notre contrôle, car elles nous sont imposées directement ou indirectement par l'état.

Pour vous permettre de visualiser l'évolution de ces charges « rampantes » sur lesquelles nous n'avons malheureusement pas d'impact, Mme Schenk vous a préparé un tableau qui illustre leur évolution depuis 2004.

Si nos prévisions se vérifient, ces charges devraient progresser de plus de 50% entre 2004 et fin 2008. Il est probable que cette tendance se poursuive à l'avenir, c'est pourquoi nous devons faire preuve de toujours plus de rigueur dans la gestion.

A cet égard, je vous rappelle que nous avons décidé depuis quelques années d'attendre les résultats de l'année précédente avant d'engager la totalité des frais de l'année, en fonction d'un ordre de priorité.

Ce système permet de limiter le risque puisque nous pouvons ainsi rééchelonner les charges, si d'aventure les résultats attendus pour l'année précédente ne devaient pas être au rendez-vous.

Pour 2008, nous constatons une augmentation de charges d'un peu plus de 11% par rapport aux comptes 2006. La question est de savoir si cette augmentation est acceptable et justifiée.

Elle est essentiellement liée aux éléments suivants :

- A l'engagement d'un ASM dont le coût prévus à augmenté
- Aux crédits d'étude importants pour faire face à nos projets ambitieux
- Aux reports de charges du canton sur les communes
- A la majoration des frais de perception d'impôts par l'administration

Malgré cette augmentation substantielle des charges, notre commission a jugé qu'au regard des projets que nous souhaitons réaliser et de notre capacité financière, le niveau de charges inscrites au budget est tout à fait acceptable.

Revenus

Sur le plan des revenus, nous ne disposons pour faire nos projections que de l'évaluation du rendement du centime additionnel, qui nous est fourni par l'administration.

Notons que l'évaluation fournie par l'état ne correspond jamais à la réalité, c'est pourquoi avec l'expérience, Mme Aline Schenk propose toujours un abattement de 10% à 15% sur les chiffres transmis par le département.

En 2006, nous avons fait un abattement de 11% sur les chiffres de l'administration.

En 2007, nous avons prévu une diminution de 12%.

En 2008, nous proposons de ramener la réduction à 5,5% en raison du fait que les prévisions de l'administration nous semblent plus réalistes que les autres années.

Il est intéressant de constater que malgré cet abattement, et avec un budget qui prend largement en compte les charges, nous produisons un excédent de revenus de CHF 419'529.-.

Précisons aussi que ce budget excédentaire a été élaboré avec une valeur du centime additionnel de 31ct soit $251.-610.- * 31ct = 7'800'000.-$.

Rappelons enfin que grâce à l'excellente qualité des contribuables de notre commune (qui sont en augmentation), à la gestion rigoureuse de notre exécutif (qui a su réaliser des économies de charges chaque année sur le budget), et à quelques transactions immobilières réalisées à des moments opportuns, notre commune a pu constituer des réserves très importantes.

Cette situation favorable, qui nous a tout naturellement amené à envisager une baisse du centime additionnel de 32 à 31ct, a éveillé l'attention de certains politiques qui ont formulé des souhaits de voir les communes bien gérées comme la nôtre « subventionner » celles qui n'ont pas de bons résultats.

Fort heureusement ces propositions n'ont pas été suivies. Il n'en reste pas moins que cette alerte devrait nous inciter à nous engager résolument dans nos projets, car nul doute que cette idée bien que saugrenue pourrait bien refaire surface.

En résumé, le budget 2008 qui vous est proposé ce soir est très « équilibré ». Il a fait l'objet d'une élaboration minutieuse et prudente.

Il permet de donner satisfaction aux présidents de commissions et de faire face à nos engagements et à nos projets.

C'est pourquoi la commission financière et juridique vous recommande d'approuver le budget 2008 tel qu'il vous est soumis.

Mme et Mrs,

Je vous remercie de votre attention et vous propose, après cette vue d'ensemble, de passer au détail des comptes pour que vous puissiez poser vos questions et obtenir les informations souhaitées pour chaque rubrique.

J-Ph de TOLEDO

Pdt Com. Fin & Admin.

12.11.2007